plan socio-économique et politique pour garder les Canadiens de toutes les régions du pays en contact constant.

• (1410)

# LA DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

#### LA RETENUE DE LA LOI DE CRÉDITS PAR LE SÉNAT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Rendons-nous à l'évidence, monsieur le Président, la démocratie est bafouée au cours de la présente session parlementaire.

D'abord, à l'insu des députés et sans leur consentement, le gouvernement a eu recours à des mandats du gouverneur général pour dépenser 300 \$ au nom de chaque citoyen canadien. C'est un peu comme du vol, un mépris de la Constitution et de centaines d'années de traditions parlementaires et de principes démocratiques fondamentaux.

Quand le gouvernement, enfin résolu de suivre la procédure appropriée, a demandé aux députés élus de voter les crédits, le processus démocratique a encore été écorché. Mais cette fois-là, par les sénateurs non élus qui ne rendent de comptes à personne et qui ont bloqué le projet de loi de crédits, entravant ainsi l'émission de chèques destinés aux anciens combattants et aux agents de la GRC. Bien entendu, les sénateurs n'ont pas eu à se demander s'ils toucheraient leur paye.

Le Sénat est-il habilité à présenter des mesures financières? Non. Devrait-il avoir le droit de retarder, d'amender ou d'entraver d'une façon quelconque des mesures financières? Bien sûr que non.

Il est grand temps que cette clique antidémocratique et non élue de sénateurs fainéants, publicistes et petits escrocs démissionne. Mieux encore, nous devrions tout simplement abolir cette institution désuète appelée Sénat.

## L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

#### LA LIBERTÉ DE CHOIX

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je veux parler brièvement de la question de l'équité en matière d'emploi. Si notre nation doit réaliser son plein potentiel, nous devons offrir les mêmes chances de succès à tous.

## Article 31 du Règlement

De même, nous devons respecter les droits des individus. Les gens doivent pouvoir prendre leurs propres décisions qu'il s'agisse de la carrière, de la famille, ou des deux.

Par la Loi sur l'équité en matière d'emploi, le gouvernement fédéral donne plus de possibilités à ceux qui choisissent de travailler et qui, traditionnellement, étaient défavorisés.

Tous les Canadiens méritent d'avoir la possibilité de choisir ce qu'ils veulent faire de leur vie. Chacun, homme ou femme, doit pouvoir exercer son choix concernant la carrière et la famille.

En tant que parlementaires, nous devons, au moyen de la loi et par l'exemple, nous assurer que tous les Canadiens ont des chances égales de succès.

### LES COMMUNICATIONS

# ON DEMANDE LA MISE AU POINT D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est la Journée mondiale des télécommunications. Cent soixante-cinq pays célèbrent la collaboration dont ils ont fait preuve pour établir un réseau mondial de télécommunications qui comprend entre autres les réseaux téléphoniques locaux et interurbains ainsi que les relations téléphoniques internationales. Par ailleurs, le ministère des Communications célèbre 20 ans de travail qui ont marqué les communications canadiennes et les initiatives culturelles du pays.

L'Europe est en train de mettre sur pied un réseau encore plus unifié pour 1992, et le Japon et les États-Unis ont également de grands projets en vue. Il est temps de mettre au point une politique canadienne moderne en matière de télécommunications, une politique essentielle à toutes les régions de notre vaste pays. J'invite le ministre des Communications (M. Masse) à appuyer l'élaboration de cette politique et à y contribuer, puisque les télécommunications touchent toutes les entreprises, tous les ménages et tous les particuliers qui utilisent le téléphone ou reçoivent de l'information numérique.

Tournons-nous vers l'avenir et relevons les défis; nous pourrons ainsi exploiter au maximum les avantages que nous offre l'ère de l'information. Écoutons ce que les Canadiens ont à nous dire au sujet de la concurrence à laquelle se livrent les services de communications interurbaines, de l'usage qu'ils voudraient faire de leurs appareils téléphoniques et des services de transmission de